

# Formation de formateurs «Fondamentaux»

## OBJECTIFS

A la fin de cette formation de premier niveau, les participants seront en mesure de concevoir des modules de formation interactifs et adaptés aux besoins spécifiques de ceux auprès desquels ils interviennent dans des contextes politiques, juridiques et culturels très différents.

## CONTENU

- Définir les besoins de compétences des personnes à former
- Définir le rôle du formateur
- Bâtir un programme de formation
- Gérer un groupe d'adultes
- Se donner les moyens d'évaluer l'efficacité de son action

## DATES ET LIEU

12-13-14 et 15 mai 2010

Auberge du Pont Romain  
2 rue Emile Jamais  
30250 SOMMIERES  
(à confirmer)

## Fiche d'inscription à remplir :

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CP : ..... VILLE : .....

PAYS : .....

TEL : .....

FAX : .....

MAIL : .....

PROFESSION : .....

Si vous êtes avocat, merci de préciser votre Barreau de rattachement : .....

DATE : ..... SIGNATURE :

# Grille Tarifaire



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

## Tarif non adhérent

750,00 € TTC

## Tarif adhérent

400,00 € TTC

## Tarif hors Europe

300,00 € TTC

## Tarif entreprises

2 000,00 € TTC/jour de formation

### **PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS**

Tous nos prix sont exprimés en euros et toutes taxes comprises (TTC). Les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du stagiaire. Toute formation commencée est due en entier. Les déplacements, hébergements, restauration et autres dépenses doivent être pris en charge par le stagiaire. Pour toute demande de prise en charge des frais de formation par le stagiaire auprès d'un OPCA, les documents nécessaires au stagiaire pour le remboursement des frais de formation peuvent être obtenus sur simple demande. Aucun règlement direct d'un OPCA ne sera accepté par AVOCATS SANS FRONTIERES France. Le stagiaire doit donc faire l'avance des frais de formation et établir et suivre directement le dossier de demande de prise en charge. L'inscription n'est définitive qu'à la réception d'un acompte dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont payables, sans escompte, à l'ordre d'AVOCATS SANS FRONTIERES France :

Un acompte de 30% est versé à l'inscription. Cet acompte restera acquis à AVOCATS SANS FRONTIERES France si le stagiaire renonce à la formation, hors cas de force majeure.

Le complément est dû à réception de la facture à la fin de la période de formation.

### **CONDITIONS D'ANNULATION**

Toute annulation par le stagiaire doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation intervenant plus de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, l'acompte sera rendu au stagiaire.

Pour toute annulation, hors cas de force majeure, intervenant moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, l'acompte restera acquis à AVOCATS SANS FRONTIERES France à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour toute annulation pour cas de force majeure, intervenant moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, l'acompte sera restitué au stagiaire.

Ces formations sont ouvertes au public, éligibles au titre du DIF et prises en charge par le FIFPL.

## RENSEIGNEMENTS :

**[formations@avocatssansfrontieres-france.org](mailto:formations@avocatssansfrontieres-france.org) – 05.34.31.17.83**